

DG/DANTI/N° 0100/IBE/01/2019

Kinshasa, le 31 JAN 2019

Transmis copie pour information à :

- Son Excellence Monsieur le Vice-Premier Ministre, Ministre des Transports et de Communication ;
- Monsieur le Directeur Général de la DGDA ;
- Monsieur le Directeur Général de SEGUCE ;
- Monsieur le Directeur Général de la CVM ;
- Monsieur le Directeur Général de la SCTP ;
- Tous les chargeurs (Liste en annexe) Tous à Kinshasa/Gombe ;
- Monsieur le Directeur Général de FRABEMAR Srl à Gênes/Italie

A Monsieur le Directeur Général de l'OCC
à Kinshasa/Gombe. -

Concerne : Fausse FERI en circulation

Monsieur le Directeur Général,

Subsidiairement à la lettre DG/N°2426/JKL/12/2018 du 10 décembre 2018, veuillez instruire vos services ce qui suit :

- Pour toute FERI souscrite du 01 au 31/12/2018 dans l'ancien système, de transférer le dossier y relatif à l'OGEFREM/Kinshasa pour sa saisie et facturation (sans pénalité) dans le nouveau système ;

...../.....



- Tandis que les FERI souscrites dans l'ancien système à partir du 1^{er} janvier 2019, seront purement et simplement ignorées. Les dossiers y relatives devront faire l'objet d'une nouvelle saisie dans le nouveau système suivie d'une facturation avec pénalité.

Je répète une fois de plus que les chargeurs récalcitrants aux nouvelles dispositions ne peuvent s'en prendre qu'à eux-mêmes.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur Général, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Pour le Directeur Général en mission,

Olivier MANZILA MUTALA,

Directeur Général Adjoint.

Manzila
31
01
19

Km